



Trouble de voisinage et tapage nocturne

Par **mmila**, le **19/12/2013 à 16:55**

Bonjour,

Je vous envoie ce message afin d'avoir des conseils ou une éventuelle démarche à entreprendre concernant ma situation.

Cela fait 3 ans que nous subissons des troubles de voisinages venant de nos voisins du dessus (talons, déplacement de meubles, machine à laver, sèche linge bruyant...), un vrai vacarme qui dure toute la nuit ainsi que le matin très tôt de 05h00 à 09h00.

Je suis allée sonner chez eux une dizaine de fois pour régler ce problème à l'amiable mais personne n'a voulu m'entendre et ils ont tous niés les faits, mise à part leur fille avec qui j'ai eu un jour une conversation dans l'ascenseur.

Elle s'est excusée et m'a dit qu'ils feront plus attention à l'avenir, ce qui n'a pas été le cas. Je leur est donc adressée en tout 3 courriers dont 1 en recommandée, j'ai déposée une main courante récemment, et j'ai également averti le bailleur.

Je précise que je suis retournée les voir il y a un mois et que mon voisin m'a agressé et m'a ensuite claqué la porte au nez. Suite à cela, le bailleur nous a proposé une confrontation qui a eu lieu ce matin et qui s'est déroulée en leur absence puisqu'ils ne se sont pas présentés.

Je leur est alors expliquée tous ses désagréments que je subis et m'ont fait savoir avec surprise que nos voisins avaient demandé à d'autres voisins, les connaissant, de leur écrire un courrier à leur faveur et donc à mon encontre.

Ils ont porté de fausses accusations concernant mon comportement et ont complètement

retourné la situation.

Que dois je faire suite à cela ?

Vous remerciant d'avance pour vos réponses,

Cordialement,

Par **moisse**, le **19/12/2013** à **18:49**

Bonjour,

Rien de bien neuf dans la situation décrite.

Perdre l'habitude de déposer des mains courantes, même si beaucoup de procureurs jettent un œil dessus, cela ne sert à rien.

C'est une déclaration unilatérale qui n'a pas pour autre effet que d'acter et dater un exposé.

Tout sur les nuisances de bruit ici :

<http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/bruits-de-voisinage/>